

**CONCOURS INTERNE ET DE TROISIÈME VOIE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2015

Réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Les réponses attendues doivent faire l'objet de développements entièrement rédigés.

- Question 1 :** Quelles sont les différentes étapes d'élaboration et de validation d'un PEDT ? (3 points)
- Question 2 :** Quelles sont les ressources budgétaires possibles d'une association de type loi 1901 ? (3 points)
- Question 3 :** Qu'est-ce que le « complexe du homard » (Françoise Dolto) ? (1,5 point)
- Question 4 :** Quelles sont les obligations qui permettent à un accueil de loisirs sans hébergement de pouvoir bénéficier de la prestation de service ordinaire (PSO) de la CAF ? (1,5 point)
- Question 5 :** Exceptionnellement, vous organisez un séjour sous tente avec des adolescents. Quelles sont les déclarations à effectuer auprès de l'assurance de l'organisateur ? (2 points)
- Question 6 :** Vous êtes animateur(trice) 13-25 ans en centre social dans une commune du centre de la France. Vous souhaitez mettre en place un dispositif de départs autonomes de jeunes en vacances. Pour ce faire, vous disposez d'un budget de 150 € à attribuer à chaque participant. Un groupe de 3 personnes de 16, 17 et 19 ans est en particulier repéré pour s'inscrire dans ce dispositif et manifeste son intérêt pour un séjour d'une semaine à Biarritz.
Comment vous y prenez-vous pour accompagner ces jeunes dans ce dispositif ? (6 points)
- Question 7 :** Citez trois dates importantes dans l'histoire de l'éducation populaire en expliquant en quoi elles sont essentielles. (1,5 point)
- Question 8 :** Quelles sont les étapes incontournables à prendre en compte pour organiser une réunion ? (1,5 point)